

**DELIBERATIONS ADOPTÉES EN BUREAU DU 3 OCTOBRE 2018**  
**Prises en application de la délibération du Comité syndical n° 2 du 14 mai 2014,**  
**conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**



**N°1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS PUBLIQUES –**  
**ÉTUDES PRÉALABLES À LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES**  
**EAUX USEES – RUE FERNAND LEGER À GIF-SUR-YVETTE**

Le Bureau syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.5211-1,

**VU** les statuts du SIAHVY, modifiés par délibération du Comité syndical du 15 décembre 2016, approuvés par arrêté interpréfectoral n°2017-PREF-DRCL/364 du 6 juin 2017,

**VU** la délibération n°2 du Comité Syndical du 14 mai 2014 relative aux délégations accordées au Bureau syndical,

Entendu le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT** l'engagement du SIAHVY en date du 7 octobre 2010 à mener ses opérations de travaux sous Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement,

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'inspection télévisée menée en 2017 dont de nombreuses anomalies structurelles et une importante dégradation de l'ancien revêtement,

**CONSIDÉRANT** les conditions d'obtention des aides des partenaires financiers,

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de bénéficier pour le financement des études préalables du concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le lancement des études préalables aux travaux d'assainissement sur le collecteur intercommunal d'assainissement des eaux usées de la rue Fernand Léger à Gif-sur-Yvette,

**AUTORISE** le Président à solliciter et déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant.